

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE,

SEPTIDI 17 Ventôse,

(Ere vulgaire)

Lundi 7 Mars 1796.

Arrivée à Madrid de deux commissaires anglais chargés, à ce que l'on croit, de faire des ouvertures de paix avec la France, sous la médiation de l'Espagne. — Détails sur la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI par une partie de l'armée d'Italie. — Révolution arrivée dans la province de Frise, en Hollande. — Départ du citoyen Faipoult pour Gènes. — Discours de Dubois-Grancé sur les moyens de relever le crédit des assignats. — Discussion à ce sujet.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Gènes, le 19 février.

Des lettres de Madrid, reçues par le dernier courrier, portent qu'il y est arrivé deux commissaires anglais qu'on dit chargés de faire des ouvertures de paix avec la France, sous la médiation du roi d'Espagne. Elles ajoutent qu'il a été envoyé dans les ports espagnols des ordres de désarmement, en conservant seulement quarante vaisseaux prêts à mettre à la voile.

Il est arrivé depuis plusieurs jours à Savonne le citoyen Stombol, commissaire du directoire, pour procéder à une nouvelle réorganisation de l'armée, qui sera incessamment publiée.

La saison pluvieuse a causé quelque disette dans la partie de l'armée française qui est dans notre rivière, mais les vivres y sont aujourd'hui très-abondans, & on voit qu'il est arrivé un convoi de numéraire à Nice. Il a été affiché, tant à Nice que dans différents cantonnemens occupés par les Français, une proclamation du général Scherer, qui ordonne aux habitans de préparer des écuries & de rassembler des fourrages pour sept mille chevaux. Le 14 de ce mois environ six mille hommes de troupes

françaises célébrèrent à Savonne l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Il y eut un exercice à feu, & la cérémonie fut terminée par un serment d'attachement à la république & de haine à la royauté; la troupe reçut une double ration de viande, de vin, de ris, &c. & chaque soldat eut une gratification de cinquante sels. Les généraux présens à cette fête furent les généraux Lsharpe, Meinard, Pijon, Fontbonne & Giacomoni; les troupes firent des évolutions militaires sur le bord de la mer entre Vado & Savonne.

Le bruit s'étant répandu que les austro-sardes se rassemblaient en nombre auprès de Cairo, le général Pijon partit avec 600 hommes pour vérifier ce bruit. Il resta en effet quelques jours en vue des postes avancés de l'ennemi; enfin un piquet piémontais, tambour battant, se présenta en parlementaire. L'officier qui le commandait remit au général Pijon deux cents louis d'or, en le priant de les faire passer aux prisonniers piémontais détenus à Nice.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 22 février.

Il est passé ici successivement un courrier du ministre d'Angleterre à Lausanne, & un autre piémontais venant de Turin; ils se rendent l'un & l'autre en toute diligence à Londres. Le courrier piémontais a dit à son passage qu'il alloit chercher en Angleterre la paix ou la guerre. Cette sentence a fait grande impression sur les auditeurs, & depuis ils ne cessent de la commenter. Les plus profonds politiques du quartier de la poste aux chevaux affirment que la continuation de la guerre tient entièrement aux sommes que l'Angleterre distribuera à la coalition pour la nouvelle campagne. Cependant il parait certain que les puissances coalisées comptent sur ce secours, puisque le roi de Sardaigne a déjà augmenté son armée de six mille hommes, & que l'Autriche fait les plus grands efforts pour opposer aux Français des armées formidables tant sur le Rhin qu'en Italie.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 février.

Les nouvelles reçues des Antilles ont déterminé le gouvernement à accélérer le départ des renforts qu'il doit y faire passer; en conséquence, l'amiral Christian n'attendra pas que son escadre soit en état de reprendre la route de l'Amérique, & il est décidé qu'il partira de suite à bord de la frégate *L'Aréthuse* avec le général Abercrombie & le général Bouillé, qui commandoit les forces françaises aux Antilles pendant la dernière guerre; ils seront suivis de cinq régimens d'infanterie commandés par le général Dundas.

L'effervescence populaire n'a rien changé aux dispositions faites pour la continuation de la guerre; l'emprunt de trois millions pour le compte de l'empereur est arrêté; mais il a été convenu avec le comte de Pergen, chargé de cette négociation de la part de la cour de Vienne, qu'une partie de cet emprunt sera fournie en effets de manufactures britanniques du nombre de celles dont les armées autrichiennes ont besoin. Voilà une mesure en même tems politique & économique.

On a imprimé selon l'usage l'état des naissances & des morts à Londres, dans le courant de 1795. Il y est né 18,361 individus, dont 9344 mâles & 9017 femelles; il y a eu 21,179 morts, dont 10,778 mâles & 10,401 femelles; excédent de morts, 2818. Dans ce nombre il est mort au-dessous de 2 ans, 6466.

Entre 2 & 5 ans, . . .	1982.
De 5 à 10	768.
De 10 à 20	764.
De 20 à 30	1443.
De 30 à 40	1901.
De 40 à 50	2155.
De 50 à 60	1020.
De 60 à 70	1876.
De 70 à 80	579.
De 80 à 90	65.
A 100	1.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 ventôse.

Le gouvernement vient d'ordonner que la forme actuelle d'administration dans le pays situé entre la Meuse & le Rhin soit changée: l'administration centrale, séant à Aix-la-Chapelle, ainsi que toutes celles d'arrondissement, sont supprimées; la première sera remplacée par une commission de trois membres & de neuf actuares, & les autres par un agent & deux actuares. C'est le citoyen Hausmann qui est nommé commissaire du pouvoir exécutif pour le pays d'entre Meuse & Rhin; Hausmann étoit un des représentans du peuple dans le tems que la Belgique essaya les mesures les plus révolutionnaires & les plus violentes. On espère aujourd'hui que les pays qu'il va gouverner seront mieux traités que nous ne le fûmes dans le tems. Du reste, si l'on veut s'en rapporter à quelques avis, il paroît que les pays conquis non réunis vont être gouvernés avec sévérité & avec toute la rigueur qui, quoiqu'on en dise, n'est pas toujours autorisée par le droit de conquête.

La municipalité de cette ville vient d'ordonner à tous les individus qui n'ont pas un domicile fixe depuis une année, de se présenter devant elle dans deux décaides,

pour donner leur nom, âge, profession, & le dernier lieu de leur domicile. En général, on adopte en ce moment les mesures les plus rigoureuses pour rendre de l'activité à la police; il n'est plus gueres permis de se promener hors les portes des villes sans être muni d'un passe-port en bonne forme, visé par les commandans des places.

Les lettres de Hollande portent qu'il vient de s'opérer une troisième révolution en Frise. Les anciens représentans, chassés de leurs postes le 26 janvier dernier, & rétablis ensuite le 11 février par le secours de la force armée commandée par le général Dumonceau, viennent d'être de nouveau obligés, ces jours derniers, de prendre la fuite, malgré leur accession à la convocation d'une convention nationale batave. C'est hier que cette assemblée a dû tenir sa première séance. Il faut convenir qu'elle s'assemble au milieu du trouble, de la discorde & du déchaînement de tous les partis. Il lui faudra une sagesse plus qu'humaine pour mettre un terme aux calamités qu'éprouve la Hollande, & à celles dont elle est encore menacée.

F R A N C E.

De Paris, le 16 ventôse.

Faypoul est parti avant-hier pour Gènes, où il se rend en qualité de ministre plénipotentiaire de la république française.

On assure que le général Pichegru est arrivé à Paris depuis deux jours.

Il paroît que le rapport de la commission nommée pour proposer une loi sur la liberté de la presse sera porté incessamment à la tribune; on l'attend avec impatience: on sait que la commission est composée des citoyens Boissy-d'Anglas, Daunou, Syeyes, Chénier & Loavet; les trois derniers se sont prononcés en différentes occasions d'une manière qui doit donner les plus grandes espérances à ceux qui aiment à espérer encore. Ils n'oublieroient pas ce qu'ils ont écrit autrefois sur cette matière; on peut sur-tout compter d'avance sur l'opinion du représentant Syeyes, quand on se rappelle le projet de loi qu'il fit imprimer en 1791 sur la liberté de la presse. Ce n'est pas ce législateur philosophe que l'on peut accuser de *changer facilement d'opinion au gré du tems*, comme il l'a écrit lui-même. Cependant voici ce qu'on lit dans un journal qui nous paroît avoir recueilli un avis malheureusement trop exact.

« Ce n'est plus une chimère que le projet de suspendre la liberté de la presse. La commission s'occupe sérieusement d'une résolution tendant à empêcher désormais de circuler, par la voie de la poste, tout journal qui ne seroit pas avoué par le gouvernement & les censeurs qu'il établirait. On regarderoit comme journal toute brochure qui auroit moins de cent pages. Il seroit aussi défendu de rien afficher ni de rien faire crier dans les rues sans une permission expresse. Ces vues, dignes du génie de l'inquisition, avoient échappé à Robespierre. C'est Loavet qui doit être le rapporteur de la commission. »

On ne peut pas se dissimuler que presque dans tous les départemens on trouve une grande résistance à l'exécution de la loi qui renvoie dans les armées les jeunes gens de la première réquisition qui s'y sont soustraits par différentes considérations, ou qui ont fui les drapeaux

sous lesquels ils s'étoient d'abord enrôlés. En plusieurs endroits, on a même employé la violence pour arracher à la force armée des réfractaires qu'on forçoit à joindre l'armée. Nous avons rapporté l'aventure de la forêt d'Orléans; il en est arrivé un semblable à Châtelux, département du Rhône. A la fin de pluviose, on y arrêta un jeune homme de la réquisition. Huit heures après quarante hommes armés se présentent au lieu de sa détention, forcent la garde à laisser sortir le prisonnier, & l'emmenent avec eux. On croit même que cette violence fut accompagnée de cris de *vive le roi, à bas la république*. Ces exemples multipliés d'une résistance aux loix; ces actes d'une violence séditieuse; ce concours d'une partie du peuple excité contre le gouvernement, présentent un grand désordre à-la-fois & un grand scandale, & font présumer quelque vice intérieur, auquel on ne remédiera pas par des actes de sévérité individuelle. Une autre considération, également affligeante, c'est qu'on ne peut pas mettre une grande confiance dans le service de ceux qui ne prennent les armes que par force pour la défense de leurs foyers & de leur liberté.

Malgré ce que nous a mandé notre correspondant de Bruxelles, on ne croit pas qu'il y ait aucun ordre donné pour recommencer les hostilités sur le bord du Rhin. Quelques nouvelles tentatives pour renouer les négociations de paix, laissent encore quelques espérances aux bons citoyens, qui ne peuvent voir dans la continuation de la guerre que de nouvelles plaies à l'humanité & une augmentation d'épuisement pour tous les peuples.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

On peut se rappeler que dans le détail publié par les Anglais au sujet de l'ambassade du lord Macartney auprès de l'empereur de la Chine, ils ont parlé du bon accueil fait à cet ambassadeur; cependant, d'après une lettre écrite de Pékin par un missionnaire, & trouvée sur une prise faite par un corsaire français & amenée à l'isle de France, (d'où nous sont parvenues ces notes), il paroît constant que lord Macartney n'avoit pas même reçu une audience de congé. Nous avons cru qu'un fragment de cette lettre pourroit former un contraste assez singulier dans l'histoire de la politique des peuples pour le faire connoître.

Extrait d'une lettre de mon ami G...., missionnaire apostolique à Pékin.

En attendant, pour satisfaire à vos desirs, je vous dirai un mot de l'ambassade d'Angleterre.

L'objet de la cour de Londres & de la compagnie anglaise étoit d'obtenir,

1°. Une résidence à Pékin, d'où le président auroit veillé sur le commerce de la nation.

2°. Un établissement à Chusang, petite isle à 18 lieues de Ningpo.

3°. La liberté du commerce dans tous les ports de la Chine.

4°. Des règles plus fixes & moins arbitraires dans les douanes de Kanton.

Tous ces articles ont été proposés dans différentes audiences avec les premiers ministres, de vive voix & par écrit, & tous les articles ont été répondus & rejetés, les uns purement & simplement, & les autres avec des clauses peu honorables, pour ne pas dire insultantes.

Quant aux présens pour l'empereur, le lord Macartney,

qui souhaitoit rester à Pékin jusqu'au mois de mars de l'an prochain, avoit annoncé qu'ils ne seroient point offerts tous à-la-fois, mais en trois tems différens, & à cet effet il les avoit partagés en trois classes.

Les deux premières ont été reçues & agréées par l'empereur; c'étoient des draps d'Angleterre de plusieurs couleurs, 22 livres d'estampes choisies, des couteaux & ciseaux fins anglais, une machine électrique, une machine pneumatique, des baromètres portatifs, un miroir ardent, deux magnifiques lustres en cristal, dont chaque pendant rendoit les couleurs du prisme; deux berlines, deux chaises à ressort, qui faisoient tous les mouvemens des personnes assises, & un excellent planétaire céleste, ouvrage de vingt ans de travail.

La troisième classe n'a pas été présentée, parce qu'on n'en a pas eu le tems; car au grand étonnement de tout le monde, le ministre chargé des affaires de cette ambassade, après avoir remis à l'ambassadeur les présens de sa majesté, qui, dit-on, n'étoient pas magnifiques, sans qu'il lui fût accordé une audience de congé de sa majesté, l'a renvoyé en grande hâte avec sa suite... Ajoutez que tous les missionnaires européens avoient déjà eu défense du même ministre d'approcher du palais de l'ambassadeur.

Voilà la scène étrange qui vient de se jouer sur le théâtre de Pékin; elle ne sauroit manquer de faire du bruit en Europe & ailleurs.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAUDEAU.

Suite de la séance du 15 ventôse.

Defermond, organe de la commission des finances, présente le tableau des ressources immenses qui restent à la France pour conduire le char de la révolution au terme heureux où il doit arriver.

La réforme de tous les abus, une sévère économie, la punition des dilapidateurs, le recouvrement des contributions, l'amélioration de celles qui en sont susceptibles, l'établissement de nouvelles, la valeur des assignats fondée sur des bases certaines, l'ouverture des banques particulières, tous les paiemens faits en numéraire ou en assignats au cours, des mesures pour activer la circulation de la monnaie républicaine. Tel est l'ensemble du plan conçu par la commission pour relever le crédit public.

Comme les bases du rapport fait par Eschassériaux sont les mêmes que celles présentées par Fermond, ce dernier en conclut que sans doute ces moyens devront être efficaces, puisque les deux commissions les proposent sans s'être concertées. Il demande la réunion de ceux commissions.

Cette proposition est décrétée, ainsi que l'impression du rapport de Fermond.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen RECHER.

Séance du 15 ventôse.

On ouvre la discussion sur la résolution relative à l'exercice de la contribution foncière. Plusieurs membres parlent dans le sens du rapporteur & votent pour le rejet de la résolution.

Bar, seul, la soutient; il répond à ceux qui ont blâmé la fixation de la première époque de la perception de au 1^{er} germinal. La constitution, dit-il, oblige le directoire à présenter chaque année, au corps législatif, l'état des finances: la session législative commence en prairial; il faut donc que l'exercice de l'année soit achevé pour que le directoire puisse en présenter le résultat.

Le conseil déclare à la presque unanimité qu'il ne peut approuver la résolution.

Après avoir reconnu l'urgence, le conseil renvoie à l'examen d'une commission, deux résolutions qui suspendent des fonctions législatives jusqu'à la paix ou jusqu'à leur radiation définitive de la liste des émigrés, les représentans Gault & Doummer.

Une autre résolution qui fixe le traitement des liquidateurs de la dette générale, est approuvée.

Larmagnac fait un premier rapport sur les motifs d'urgence de la résolution qui porte, que les parens & alliés de l'un des co-accusés du même fait & compris dans le même acte d'accusation, ne seront pas entendus, comme témoins, contre les autres accusés. — La commission propose que les motifs d'urgence énoncés par le conseil des cinq cents soient approuvés. Le conseil les approuve & reconnoît l'acte d'urgence.

Le rapporteur expose ensuite le résultat de l'examen fait par la commission, du fonds même de la résolution; elle en a trouvé les dispositions sages & conformes à la justice; Larmagnac conclut à ce qu'elle soit approuvée. Le conseil l'approuve.

Il approuve également une résolution qui annule, comme illégales, les élections du canton de Darnay.

Une dernière résolution porte que les administrations ne délivreront de passe-port qu'aux citoyens qu'elles connoîtront personnellement, ou sur l'attestation de deux citoyens connus.

Le conseil renvoie la résolution & l'urgence à l'examen d'une commission.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Séance du 16 ventôse.

D'après le rapport d'une commission nommée ad hoc, Duplantier propose & le conseil arrête que le tribunal de police correctionnelle, établi à Fontainebleau, sera transféré à Nemours.

Dubois-Crancé obtient la parole; il annonce qu'il croiroit trahir ses devoirs si dans les circonstances difficiles où la France se trouve il ne disoit pas pour quels motifs il reste en opposition avec la commission, au nom de laquelle on a fait un rapport, hier, sur les moyens de rendre le crédit aux assignats.

Il avoit pensé que le gouvernement devoit en agir avec le peuple français, qui lui a ouvert un crédit immense, comme un débiteur honnête avec ses créanciers, & lui abandonner tout l'actif des ressources nationales.

Cet actif surpassant de beaucoup le passif, personne n'eût perdu; personne n'auroit eu à se plaindre.

On a dit que ce seroit une démonétisation; mais pourquoi être dupe des mots? Depuis cinq ans on démonétise réellement; la démonétisation a commencé le jour où l'on a émis pour un sol d'assignats au-delà de la va-

leur de leur page. Quoi! ce seroit les démonétiser que de les recevoir à 30 capitaux pour un, quand ils perdent 260 capitaux pour un!

On veut les recevoir au cours. Mais la chose est impossible.

Le gouvernement a estimé les dépenses de l'année à 1500 millions, ce qui suppose au cours de 30 pour un seulement 45 milliards.

Or, d'après tous les calculs, il restera tout au plus de 20 à 25 milliards d'assignats dans la circulation. Cette somme ne pourra donc plus faire au service.

Ce même calcul est applicable aux transactions & aux créances entre particuliers. Personne ne pourra plus s'acquitter envers ses créanciers, & nous retomberons dans la plus horrible anarchie.

Les départemens, a-t-on dit encore, continueront de repousser l'assignat.

C'est une erreur. Le marchand repoussoit l'assignat parce qu'après avoir vendu aujourd'hui à 10 pour 100 de bénéfice, il rachetoit demain à 20 pour 100 de perte.

Le laboureur, parce que ne sachant pas où s'arrêteroit leur nombre, il ne savoit pas non plus ce qu'il en pourroit faire.

Le manouvrier, parce que ces papiers, à raison du mépris dans lequel ils étoient tombés, ne lui représentaient plus la quantité de denrées nécessaires à ses besoins, il exigeoit ces denrées elles-mêmes en payement.

Mais la planche est brisée; & quand la valeur des assignats sera invariablement déterminée, personne ne se refusera à les recevoir.

Dubois-Crancé persiste dans son projet avec trois nouveaux articles; il propose donc,

1°. Que la détention ne soit ordonnée que pour ceux qui soustrairont leurs effets au paiement de l'emprunt forcé;

2°. Que l'assignat soit la seule monnaie républicaine, & qu'il ne soit permis de faire le commerce d'or & d'argent qu'avec le gouvernement;

3°. Que la bourse de Paris soit fermée.

On applaudit dans une tribune; le président donne ordre aux huissiers de faire sortir celui qui vient d'enfreindre la constitution.

Plusieurs membres demandent l'impression du discours de Dubois-Crancé; d'autres demandent l'ordre du jour. Qu'on le motive, s'écrie Boudin.

Couppé & Mathieu pensent que les solides raisons contre le projet de faire percevoir les assignats au cours, alléguées par Dubois-Crancé, doivent être publiées; l'agiotage a déjà abusé de ce projet.

L'impression est ordonnée.

Nous ferons connoître une longue discussion qui s'est engagée sur la question de savoir quel objet le conseil discuteroit d'abord. Il a décidé que ce seroit les moyens de faire payer en totalité l'emprunt forcé.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 16 ventôse.

Le conseil approuve une résolution qui fixe à Fontainebleau l'école centrale du département de Seine & Marne.